

**AR Prefecture**

047-214703019-20260331-DELIB2DU310326-DE  
Reçu le 03/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

**DEPARTEMENT**  
**DU**  
**LOT-ET-GARONNE**  

---

**COMMUNE DE SEYCHES**

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents 14  
Votants : 15

Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

**DELIBERATION N°2 DU 31 MARS 2026  
DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT EAU 47**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Seyches a transféré au Syndicat EAU 47 ses compétences « Eau potable et/ou Assainissement collectif » et/ou « Assainissement non collectif » et a adhéré au syndicat Eau 47 ;

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat EAU 47 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 de ses statuts d'EAU 47 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU 47 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 ;

Vu la transfert de la (les) compétence(s) eau potable et / ou assainissement/l'adhésion au Syndicat EAU 47 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

**AR Prefecture**

047-214703019-20260331-DELIB2DU310326-DE  
Reçu le 03/04/2026

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré décide de désigner :

A 15 voix pour : LE TITULAIRE : M. ROYER Jean-Baptiste

A 14 voix pour et 1 bulletin blanc : LE SUPPLEANT : M. COSTALONGA Hervé

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire,  
Emmanuel VIGO



Le secrétaire de séance,  
Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication

le 03 Avril 2026

